

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi 19 mars à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en son lieu habituel de réunion, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire, sur convocation adressée le 15/03/2018.

Etaient présents : MM. ROBIN Jean-Louis, DELWARDE Jacques, MALHERBE Miguel, LEROUX Claude, DOUCET Antoine, BLONDEAU Philippe, Mmes VIALLES Elisabeth, THIBAUT Patricia, LECHAT Véronique, DUPUY Charline, GOUALLIER Noëlle, DUVAL Anne-Marie et DROCHON Ophélie,

Etaient absents excusés : MM. GIRARD Yannis, OLIGO Julien, BARBOTTEAU Joffrey, RABUSSEAU Tony, MAUPTIT Sébastien, Mmes AUBIN Lucie, DEDIEU Laurence, DELAUNAY Béatrice et RIVET Adeline,

Pouvoirs : M. GIRARD Yannis à M. LEROUX Claude

M. RABUSSEAU Tony à M. DELWARDE Jacques

Mme DELAUNAY Béatrice à M. MALHERBE Miguel

Secrétaire de séance : Mme DUPUY Charline

## ORDRE DU JOUR

- \* Intervention d'Urban'ism pour le lotissement la Thibaudière
  - \* Vote des subventions 2018
- \* Approbation du compte de gestion 2017
  - \* Vote du compte administratif 2017
  - \* Affectation du résultat 2017
  - \* Préparation du budget 2018
- \* Personnel : mise à jour du tableau du personnel communal
  - \* Questions diverses

Le Conseil municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour : location du foyer socioculturel.

Aucune remarque n'ayant été faite sur le compte-rendu de la réunion du 05 mars dernier, excepté la rectification demandée par Mme VIALLES Elisabeth, Adjointe, sur les représentants de la commune à la communauté de communes, il est approuvé.

## **INTERVENTION D'URBAN'ISM POUR LE LOTISSEMENT DE LA THIBAUDIERE**

Mme Sophie CLERC du Cabinet Urban'ism qui a mis en place le PLU a apporté diverses précisions au Conseil municipal concernant l'aménagement envisagé du lotissement de la Thibaudière.

Elle a rappelé que les immeubles collectifs n'étaient pas autorisés, que les prescriptions sont portées dans le PADD en ce qui concerne les constructions dans ce lotissement. Elle va étudier le permis d'aménager déjà délivré et se rapprocher des services ADS.

La commune peut faire une étude d'opportunité et de faisabilité sur ce dossier. Elle peut également envisager une modification simplifiée du PLU.

Pour l'urbanisation future, une ZAD est évoquée pour que la commune maîtrise mieux les projets.

## VOTE DES SUBVENTIONS 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions pour l'année 2018, comme suit

ASSOCIATIONS	2018
<b>CHAPITRE 1 : Associations ayant une mission de service public</b>	
CANTINE SCOLAIRE	365.00 €
ADMR AIDES MENAGERES TAUXIGNY-SAINT-BAULD	300.00 €
AFR (Association Familles Rurales) <i>total</i>	<i>23 065.00 €</i>
soit	
ACCUEIL PERISCOLAIRE	5 000.00 €
RYTHMES SCOLAIRES (T.A.P.+Coordinateur 2018 en partie)	17 700.00 €
AFR LOISIRS	365.00 €
PUZZLE	1 000.00 €
Conseil Municipal Jeunes	1 000.00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>25 730.00 € €</b>
<b>CHAPITRE 2 : - Les autres associations</b>	
<b>1- Associations institutionnelles dans lesquelles la municipalité de Tauxigny-Saint-Bauld est impliquée</b>	
ASS.MAIRES DU CANTON DE LOCHES	163.00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>163.00 €</b>
<b>2 - Associations communales sportives et culturelles contribuant à la vie locale avec notion d'enseignement et d'animation pour tous publics</b>	
A.S.TAUXIGNY	365.00 €
AS ST BAULD	365.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	365.00 €
AMICALE DE LA VALLEE DE L'ECHANDON (AVE)	365.00 €
TENNIS CLUB DE TAUXIGNY	0 €
ASS. JEUNES SAPEURS POMPIERS (JSP)	365.00 €
ADEVE	365.00 €
LES ARCHERS DE TAUXIGNY	365.00 €
AP2G	365.00 €
ATRIUM	365.00 €
USEP ECOLE DE TAUXIGNY-SAINT-BAULD	365.00 €
KUNG-FU TIGRE ET HERON	365.00 €
DES MOTS EN FETE (dont 75 € pour animation avec Dolis)	125.00 €
GROUPE THEATRAL DE TAUXIGNY	365.00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>4 505.00 €</b>
<b>3 – Associations communales organisant des événements tous publics</b>	
COMITE DES FETES	365.00 €
ECHANDON LOIRE MUSIQUE	0 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>365.00 €</b>
<b>4 – Autres associations communales contribuant à la vie locale</b>	
SOCIETE DE CHASSE DE TAUXIGNY	100.00 €
SYNDICAT DE CHASSE DE ST BAULD	100.00 €
JUMELAGE DES SOLDATS DU FEU DU LOCHOIS	100.00 €
BOUT'CHOUX	125.00 €
Les PETITS ANGES ST BAULD	125.00 €
PRATIQUE ENERGETIQUE CHINOISE	100.00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>650.00 €</b>

<b>5 – Associations partenaires de la Commune de Tauxigny-Saint-Bauld</b>		
	PREVENTION ROUTIERE	25.00 €
	FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES	25.00 €
	<i>SOUS TOTAL</i>	<b>50.00 €</b>
<b>6 – Associations défendant une cause nationale avec implication sur le Lochois</b>		
	CROIX ROUGE FRANCAISE	60.00 €
	ASSOCIATION ENTRAIDE LOCHOISE	60.00 €
	VOYAGEURS 37	60.00 €
	<i>SOUS TOTAL</i>	<b>180.00 €</b>
	<b>CHAPITRE 3 : Projets événementiels soutenus par la municipalité et portés par une association communale.</b>	
	LA CLEF DES CHANTS (concert)	100.00 €
	<i>SOUS-TOTAL</i>	<b>100.00 €</b>
	<b>CHAPITRE 4 : Soutien aux foyers socio-culturels des formations techniques de jeunes habitants de Tauxigny-St-Bauld</b>	
	<b>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>	
	Classe CM1.CM2 école primaire Tauxigny-St-Bauld transplantée à Toulouse	3 000.00 €
	TOURAINNE EVENEMENT SPORT (Chrono de Tauxigny)	650.00 €
	<i>SOUS-TOTAL</i>	<b>3 650.00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>35 393.00 €</b>

Différentes demandes de subventions parvenues en mairie n'ont pas été retenues : CFA BTP St Pierre des Corps – Comice agricole – MFR Azay-le-Rideau – Campus métiers et artisanat – Protection civile – Souvenir Français – Téléthon.

La demande d'aide au renouvellement des cibles déposée par les Archers Tauxignois n'a pas été retenue. Le matériel consommable doit être financé par le Club et les cotisations.

Le Conseil municipal décide d'inscrire la somme de 37 000 € au budget communal 2018 afin de pouvoir répondre à des demandes de subventions exceptionnelles en cours d'année.

Mme LECHAT Véronique, Conseillère municipale, demande si toutes les associations fournissent bien les documents demandés. Si les documents ne sont pas correctement fournis, la subvention n'est pas versée.

M. DOUCET Antoine, Conseiller municipal, soulève le problème des compétences confiées à la communauté de communes qui vient interférer dans le versement des subventions communales.

M. BLONDEAU Philippe, Conseiller municipal, souligne que les communes finiront par verser des subventions à la communauté qui les reversera aux associations communales.

Mme THIBAUT Patricia, Conseillère municipale, s'interroge sur la modification du montant des subventions versées en partie 4 du tableau. Pour certaines associations participant peu à la vie communale, le montant de la subvention a été modifié.

Mme DUPUY Charline, Conseillère municipale, souhaiterait que les associations qui ont le même objet se regroupent afin de rester dans l'esprit de la commune nouvelle.

Mme LECHAT Véronique, Conseillère municipale, avance qu'en modulant le montant des subventions, la commune peut aider à ce regroupement.

Pour 2018, la commission « Vie locale » a proposé de verser les subventions comme ci-dessus, les présidents des associations concernées n'ont pas encore été reçus en mairie.

Mme DROCHON Ophélie, Adjointe, suggère que la subvention pour l'Entraide lochoise dont la commune utilise les services soit augmentée.

#### **BUDGETS COMMUNES - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017**

Les résultats portés dans les comptes administratifs des communes de Tauxigny et de Saint-Bauld et les comptes de gestion étant identiques, il est proposé d'adopter les comptes de gestion des communes de Tauxigny et Saint-Bauld présentés par M. le Trésorier Municipal pour l'exercice 2017,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes,

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler sur les comptes de gestion des communes de Tauxigny et de Saint-Bauld, dressés par le Trésorier Municipal pour l'exercice 2017, les approuve, à l'unanimité.

#### **BUDGETS COMMUNES - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**

M. le Maire donne lecture des comptes administratifs des budgets des communes de Tauxigny et Saint-Bauld. Il précise que ceux-ci présentent l'exécution du budget de l'exercice 2017, tel qu'il résulte des décisions budgétaires adoptées à cet effet.

M. le Maire sort de la salle.

Sous la présidence de M. DELWARDE Jacques, Maire délégué, le Conseil Municipal arrête les résultats des comptes administratifs des budgets 2017 des communes de Tauxigny et Saint-Bauld et les approuve à l'unanimité.

#### **BUDGETS COMMUNES – AFFECTATION DU RESULTAT 2017**

Après avoir adopté les comptes administratifs de l'exercice 2017 du budget principal des communes de Tauxigny et de Saint-Bauld dont les résultats, conformes aux comptes de gestion, se présentent comme suit :

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'exercice 2017 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion A : résultat reporté	<b>144 722.73 €</b>
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) B commune :	<b>335 903.54 €</b>
* Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2017 A+B	<b>480 627.27€</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

C

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) :	TOTAL	<b>15 166.48 €</b>
(total à reprendre article 001)		

D

Restes à réaliser :	Restes à réaliser :	solde des restes à réaliser :
Dépenses :	Recettes :	
<b>127 081.56€</b>	<b>0.00 €</b>	<b>- 127 081.56€</b>

E

Besoin de financement à la section d'investissement E=C + D	<b>111 915.08 €</b>
--	---------------------

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter au budget pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	<b>111 915.08 €</b>
2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	<b>368 711.19 €</b>

## **BUDGET COMMUNAL 2018**

La commission des finances a préparé le budget communal 2018 qui sera voté le lundi 26 mars prochain.

Pour l'investissement :

- \* aménagements de voirie dans le centre bourg de St Bauld pour la sécurité,
- \* bureautique : acquisition d'ordinateurs pour le secrétariat de mairie, téléphonie
- \* enfouissement des réseaux rue de la Jonchère,
- \* ancienne huilerie,
- \* huisseries du foyer socioculturel, de l'ancienne bibliothèque,
- \* école : équipements numériques.

## **TAXE D'HABITATION 2018**

A la suite de la création de la commune nouvelle, M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il est possible de modifier le taux de la taxe d'habitation 2018. Ainsi la commune bénéficiera après 2018 d'un remboursement plus élevé de la part de l'Etat sur les années à venir avec les nouvelles modalités mises en place, cette année. M. le Maire souhaite qu'un représentant de la DGFIP vienne expliquer au conseil municipal le principe de la nouvelle taxe d'habitation et ce que cela va générer pour les communes.

M. DELWARDE Jacques, Maire délégué, se positionne contre cette augmentation qui va s'ajouter aux modifications faites par l'Etat.

M. BLONDEAU Philippe, Conseiller municipal, trouve gênant que la première mesure de la commune nouvelle soit d'augmenter l'impôt. De plus, la commune nouvelle doit générer des économies.

21 h 20 départ de M. DELWARDE Jacques.

### TABLEAU DU PERSONNE COMMUNAL

Vu le code général des collectivités territoriales,  
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
 Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,  
 Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,  
 Vu les précédents tableaux des effectifs,  
 Vu les avancements de grade, la création de nouvelles missions, les réussites aux concours,  
 M. le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 26/03/2018 pour intégrer les modifications concernant le personnel, en effet, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.  
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications et décide d'établir le tableau des emplois de la Commune de Tauxigny comme suit à compter du 26/03/2018 :

<b>PERSONNEL TITULAIRE</b>			
<i><b>EMPLOIS</b></i>	<i><b>NOMBRE</b></i>	<i><b>HORAIRES</b></i>	<i><b>POURVU OU NON</b></i>
ATTACHE	1	35 H / 35 H	pourvu
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 H / 35 H	pourvu
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> classe	1	28 H 30/35 H	pourvu
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> classe	1	12 H 30 / 35 H	pourvu
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> classe	2	35 H / 35 H	pourvu
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> classe	2	35 H / 35 H	pourvu
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 H / 35 H	pourvu
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2 <sup>ème</sup> classe	1	12 H /35 H	pourvu
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2 <sup>ème</sup> classe	1	2 H/35 H	pourvu
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> classe ECOLE MATERNELLE	1	33 H / 35 H	pourvu
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> classe ECOLE MATERNELLE	1	33 H / 35 H	pourvu
<b>PERSONNEL NON TITULAIRE</b>			
<i><b>EMPLOIS</b></i>	<i><b>NOMBRE</b></i>	<i><b>HORAIRES</b></i>	<i><b>POURVU OU NON</b></i>
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2 <sup>ème</sup> classe	1	9 H /35 H	pourvu
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2 <sup>ème</sup> classe	1	1 H 30 /35 H	pourvu
AGENT DE SURVEILLANCE CANTINE	1	8 H 45/ 35 H	pourvu
AGENT DE SURVEILLANCE CANTINE-TAP	1	9 H 45/35 H	pourvu
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 H / 35 H	non pourvu
ADJOINT ADMINISTRATIF 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 H / 35 H	non pourvu

Les fonds nécessaires seront inscrits au budget de la commune, chapitre 012.

### LOCATION FOYER SOCIOCULTUREL

Mme GANGNEUX Mélanie, domiciliée à Tauxigny, a loué le foyer socioculturel pour le week-end du 25 mars prochain. Elle a versé la somme de 41.50 € à la Trésorerie de Loches. Pour des raisons familiales, Mme GANGNEUX Mélanie, doit renoncer à cette location et demande le remboursement de la somme versée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser la somme de 41.50 € à Mme GANGNEUX Mélanie, par le biais de la Trésorerie de Loches.

La dépense sera inscrite au budget communal.

## REUNIONS DIVERSES

La prochaine réunion de conseil municipal se tiendra le lundi 26 mars à 19 heures.

La séance est levée à 21 h 45.

N° d'ordre	Délibérations
2018.004.049	Vote des subventions 2018
2018.004.050	Comptes de gestion 2017
2018.004.051	Comptes administratifs 2017
2018.004.052	Affectation du résultat 2017
2018.004.053	Tableau du personnel : mise à jour
2018.004.054	Location foyer socioculturel

### **SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/03/2018**

*Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer*

	<i>SIGNATURE</i>		<i>SIGNATURE</i>
<i>Jean-Louis ROBIN</i>		<i>Antoine DOUCET</i>	
<i>Yannis GIRARD</i>	<i>Pouvoir à Claude Leroux</i>	<i>Béatrice DELAUNAY</i>	<i>Pouvoir à Miguel Malherbe</i>
<i>Miguel MALHERBE</i>		<i>Noëlle GOUALLIER</i>	
<i>Elisabeth VIALES</i>		<i>Sébastien MAUPTIT</i>	
<i>Claude LEROUX</i>		<i>Philippe BLONDEAU</i>	
<i>Patricia THIBAUT</i>		<i>Charline DUPUY</i>	
<i>Anne-Marie DUVAL</i>		<i>Véronique LECHAT</i>	
<i>Julien OLIGO</i>		<i>Jacques DELWARDE</i>	
<i>Ophélie DROCHON</i>		<i>Jeffrey BARBOTTEAU</i>	

<i>Lucie AUBIN</i>		<i>Adeline RIVET</i>	
<i>Laurence DEDIEU</i>		<i>Tony RABUSSEAU</i>	<i>Pouvoir à Jacques DELWARDE</i>